porte l'extrémité libre du lacs en avant entre les deux avant-bras, pour l'arrêter comme j'ai dit qu'on arrêtait la plate-longe.

Outre les moyens simples que je viens de faire connaître, de maintenir les animaux debout, on a imaginé des machines de formes particulières, connues sous le nom de *travails*. Ces machines étant généralement très-compliquées, fort coûteuses, d'un usage difficile, parfois dangereux, et, pour ces différentes raisons, n'étant guère employés, que je sache, par les vétérinaires, je me bornerai à en mentionner l'existence, sans en donner la longue et bien inutile description.

§ II. — Moyens de torture propres à détourner l'attention de l'animal.

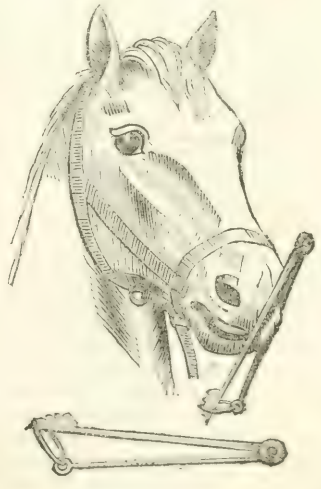
L'animal, fixé par un des procédés que je viens d'indiquer, peut encore, quelle que soit sa docilité ordinaire, se livrer à des mouvemens que sollicite la douleur qu'il éprouve, et qui gênent plus ou moins dans l'exécution de l'opération. On cherche alors à détourner son attention en produisant sur certaines parties du corps une douleur assez vive et permanente, qu'on augmente d'autant plus que l'animal multiplie ses moyens de défense; de sorte que, par instinct, il reste plus tranquille pour éviter un accroissement de souffrance. Les plus employés de ces moyens sont :

1° *Le tord-nez*, vulgairement et par corruption sans doute, appelé *torche-nez*. C'est un morceau de bois d'à peu près un pouce ou un pouce et demi de diamètre, ordinairement d'environ un pied de longueur, percé près de ses deux extrémités, ou d'une seule, d'un trou dans lequel passe une corde de la grosseur d'une plume à écrire, dont les deux bouts sont réunis à droit nœud, de manière à ce que cette corde représente une anse dans laquelle on puisse librement engager la main, ou bien un morceau de bois qu'on engage dans une anse de corde (C *fig.* 153). Pour en faire usage, on passe la main gauche dans l'anse de la corde, on saisit le bout du nez de la même main, on fait glisser l'anse sur le bout du nez qu'on a saisi, et avec la main droite on tourne le bâton sur lui-même autant de fois qu'il est nécessaire pour serrer au degré jugé convenable le bout du nez et la lèvre supérieure embrassée par l'anse de corde. On peut ainsi produire autant de douleur qu'on le croit nécessaire, et en général, on serre d'autant plus que l'animal est plus indocile, ou qu'on arrive à un moment plus douloureux de l'opération. Le soin de tenir le tord-nez et d'augmenter au besoin la constriction qu'il exerce est ordinairement confié à un aide. Mais, quand on manque d'aide, on engage l'extrémité du bâton, non pourvu d'anse, sous la muserole du licol, et on l'y fixe avec une ficelle. Sur les chevaux méchans, dont la trop fréquente application du tord-nez a fini par émousser la sensibilité de la lèvre supérieure, on place cet instrument à la lèvre inférieure, quelquefois même à la base de l'oreille (D *fig.* 153). Mais ce dernier mode, auquel certains chevaux sont très-sensibles, a l'inconvénient, pour peu qu'on y ait trop souvent recours, de briser la conque et d'altérer la forme de l'oreille; aussi ne l'emploie-t-on jamais sur des chevaux distingués. Quand le cheval qu'on opère est méchant, et qu'il est prudent que l'aide chargé de tenir le tord-nez soit hors de l'atteinte de ses pieds, on se sert d'un tord-nez dont le bâton a de 3 à 4 pieds de long. Cette longueur de bâton a en outre l'avantage de permettre à l'aide de lever très-haut la tête de l'animal pour l'empêcher de ruer et de frapper avec ses pieds de derrière.

Dans le cas où on n'aurait pas sous sa main un tord-nez tout confectionné, on trouverait facilement dans une ferme le moyen d'en improviser un aussi efficace. Il suffit d'un bout de petit cordeau ou de grosse ficelle dont on réunit les deux bouts par un nœud, de manière à représenter une anse de 3 ou 4 pouces de diamètre. On engage la main gauche dans cette anse, on saisit le bout du nez, sur lequel on fait glisser la corde, puis, avec une dent de herse, ou une branche de fagot de la même longueur qu'on introduit entre le bout du nez et l'anse de corde, on serre comme avec un garrot.

2° *Les morailles*. On appelle ainsi une espèce de compas en bois ou en fer, dont les branches, entre lesquelles on saisit le bout du nez, ont environ un pied de long, et peuvent être serrées et plus ou moins fortement rapprochées par une corde, ou, sur celles en fer, par un anneau oblong fixé à une des branches et glissant sur une crémaillère graduée pratiquée sur le bord externe de l'extrémité de l'autre branche (*fig.* 154). Ces instrumens pouvant être toujours et avantageusement remplacés par les tord-nez, je n'insisterai pas plus long-temps sur leur forme et leur emploi.

Fig. 154.



3° *Mors d'Allemagne*. Il consiste en une corde de la grosseur du doigt (au besoin on se sert d'une petite longe), qu'on engage dans la bouche par son milieu, en l'appuyant contre la commissure des lèvres, et dont les extrémités, remontant le long des joues, viennent se réunir sur la nuque par un nœud droit. On passe ensuite un morceau de bois de la grosseur du pouce au moins, entre l'une des joues et cette corde, et on fait faire à ce bâton, de-